

**SCP Jean CASIMIRO et Anne CASIMIRO**  
**HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIÉS**  
Chérif GARIDA, Huissier de Justice  
15 cours Georges Clemenceau  
33000 BORDEAUX

☎ 05.56.44.28.83

etude.casimiro@huissier-justice.fr

Fax : 05.56.79.39.82

**N° d'Ordre : 17.19704**

**PREMIER ORIGINAL**

**PROCÈS-VERBAL DE CONSTAT**

**L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT  
ET LE VINGT-HUIT NOVEMBRE**

**À 11 HEURES 30**

**À LA REQUÊTE de BORDEAUX MÉTROPOLE, établissement public de coopération intercommunale, ayant son siège Esplanade Charles de Gaulle à BORDEAUX, prise en la personne de son Président en exercice.**

**Madame GAILLARD Justine, chargée d'opération au sein du Pôle Territorial de BORDEAUX, m'expose :**

- Que la requérante est propriétaire de plusieurs parcelles de parcelle de voirie constituée par les rues Plantevigne, Clément Thomas et Elvira Guerra à BORDEAUX (33800) ;
- Que ces parcelles de voirie font actuellement partie du domaine public de la requérante ;
- Que la requérante envisage le déclassement d'une partie de la rue de Plantevigne et de la totalité des rues Clément Thomas et Elvira Guerra, sur emprise totale de 3802 m<sup>2</sup>, afin de pouvoir transférer les parcelles concernées dans son domaine privé, en préalable à leur cession ;
- Qu'elle me demande, pour la conservation d'une preuve et la préservation des droits et actions futurs de la requérante, de constater la désaffectation de cette emprise dans les conditions prévues par l'article L 2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

**DÉFÉRANT À LA RÉQUISITION QUI PRÉCÈDE, JE, Chérif GARIDA, Huissier de Justice au sein de la SCP Jean CASIMIRO et Anne CASIMIRO, HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIÉS, AUDIENCIERS PRÈS DES TRIBUNAUX DE BORDEAUX, DEMEURANT DITE VILLE, 15 COURS GEORGES CLEMENCEAU, SOUSSIGNÉ, me suis rendu le vingt-huit novembre 2017 à onze heures trente, à l'angle de la rue de Plantevigne et de la Seiglière à BORDEAUX (33800).**

Là étant, en présence de Madame DUQUESNE Nina, du Service Aménagement Urbain au sein du Pôle Territorial de Bordeaux, j'ai procédé aux constatations suivantes :

### **RUE DE PLANTEVIGNE**

Seule la partie Sud de la rue fait partie de l'emprise à déclasser.

Je constate que cette emprise est délimitée au moyen d'un portail métallique à double vantaux avec de part et d'autre une clôture constituée de panneaux grillagés fixés sur des poteaux métalliques. Je constate que la fermeture du portail interdit toute circulation automobile et piétonne sur cette emprise. Photographies 1 et 2 (vue côté Nord de la clôture), 3 (vue de l'emprise à déclasser depuis l'intersection avec la rue Clément Thomas)

Je constate que l'emprise clôturée n'est donc plus affectée à l'usage direct du public ni à la mission de service public de circulation piétonne et automobile, et, d'autre part, qu'elle n'a pas été affectée à une nouvelle fonction du même type ou plus généralement de service public.

### **RUE CLÉMENT THOMAS**

La rue se situe dans le prolongement de la rue de Plantevigne. Je constate que l'extrémité Est de la rue, à l'angle de la rue Elvira Guerra, est fermée au moyen de glissières en béton armé. Je constate que cette clôture interdit toute circulation automobile. Photographies 4 (vue globale, en regardant vers le quai de Paludate), 5 et 6 (détails de la clôture)

Le segment de rue situé après la rue Elvira Guerra est également clôturé au moyen de glissières en béton armé, au niveau de l'intersection avec le quai de Paludate. Je constate que cette clôture interdit également toute circulation automobile. Photographies 7 (vue globale, en regardant vers le quai de Paludate), 8 et 9 (détails de la clôture)

Je constate que l'emprise clôturée n'est donc plus affectée à l'usage direct du public ni à la mission de service public de circulation automobile, et, d'autre part, qu'elle n'a pas été affectée à une nouvelle fonction du même type ou plus généralement de service public.

### **RUE ELVIRA GUERRA**

Je constate que l'emprise à déclasser est actuellement clôturée au moyen de glissières en béton armé, au niveau de l'intersection avec la rue de la Seiglière. Je constate que le positionnement de cette barrière empêche désormais toute circulation automobile. Photographies 10 (vue globale, en regardant vers la rue de la Seiglière), 11 et 12 (détails de la clôture)



Je constate que l'emprise clôturée n'est donc plus affectée à l'usage direct du public ni à la mission de service public de circulation automobile, et, d'autre part, qu'elle n'a pas été affectée à une nouvelle fonction du même type ou plus généralement de service public.

Je joins au présent 12 photographies.

**PUIS DE TOUT CE QUE DESSUS, J'AI FAIT ET DRESSÉ LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL DE CONSTAT, POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT.**

**Chérif GARIDA**





**Constat BORDEAUX METROPOLE 28.11.2017**  
**(Désaffectation emprise de 3802 m<sup>2</sup>, rues de Plantevigne, Clément Thomas**  
**et Elvira Guerra à BORDEAUX)**



1



2



3



4



5



6



**Constat BORDEAUX METROPOLE 28.11.2017**  
**(Désaffectation emprise de 3802 m<sup>2</sup>, rues de Plantevigne, Clément Thomas**  
**et Elvira Guerra à BORDEAUX)**



7



8



9



10



11



12